

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**DU 17 Avril 2026 à 19h30**

Présents : Mrs – DASSY J.Y- DIOT R.- DUHAMEL-KULISIC N.- LECLERC J.- OUMEDJKANE M. THURNE O.

Mmes BOUGREAU D.- COSSET C.- GREBERT J.- PRADINC S.- THUILLIEZ V.- WANTE L

Absents : Mme BRIERE N. a donné procuration à Mr LECLERC J.

Mr RODRIGUEZ C. donne procuration à Mme PRADINC S.

Secrétaire de séance : Mr DASSY J.Y

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

2026-15 : Approbation du compte financier 2025 :

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Chamvres,

Vu l'instruction comptable M57,

De ce document comptable se dégage les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :
Dépenses : 494 364.11 euros
Recettes : 690 792.98 euros
Résultat de Clôture : 196 428.87 euros
- Section d'investissement :
Dépenses : 123 341.19 euros
Recettes : 110 121.78 euros
Résultat de clôture : - 13 219.41 euros

Adopté à l'unanimité

2026-16 : Affectation du résultat :

Considérant les résultats de clôture, il est proposé de reporter au budget 2026

Résultats de fonctionnement N-1	156 253.45 euros
Résultats de l'exercice 2025	40 175.42
Résultat à affecter	196 428.87
Solde d'exécution d'investissement N-1	- 538.39 euros
Résultats de l'exercice 2025	- 12 681.02 euros
Solde des restes à réaliser	8 389.23
Besoin de financement	4 830.18
Affectation au 1068 en investissement	4 830.18
Report de fonctionnement	191 598.69

Adopté à l'unanimité

2026-17 : Fixation des taux d'imposition 2026 :

Madame le Maire rappelle que par délibération du 10 avril 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe habitation (TH) : 13.27 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 39.96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 59.81 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 11 POUR dont 1 pouvoir, 0 CONTRE, 4 ABSTENTION dont 1 pouvoir :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition 2026 par rapport à ceux de 2025.

2026-18 : Subvention 2026 : Associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer, au titre de l'année 2026, les subventions suivantes :

Organisme	Montant
Comité d'animation section Tir	100,00
Association Chamvres-Musette	100.00
Association pour la Sauvegarde et la Valorisation du Patrimoine Communal de Chamvres	100.00

2026-19 : Subvention 2026 : Coopérative scolaire

Le Conseil Municipal a décidé d'allouer une subvention pour la coopérative scolaire primaire et maternelle de 12 euros par élèves.

Adopté à l'unanimité

2026-20 : Ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de constituer une provision de 40.91 euros au compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants »,
- inscrit une reprise de la provision pour 6 515.17 euros au vu des montants des admissions en non-valeur constaté par la délibération 2026/21.

2026-21 : Admission en non-valeur des titres de recettes :

Sur proposition de Monsieur le Trésorier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

Compte	Montants présentés	Montant admis
6541	6 515.17 €	6 515.17 €

2026-22 : Listes des dépenses à imputer sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies » :

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Madame le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- Les dépenses liées aux diverses cérémonies communales publiques (fleurs, apéritifs, mariages, inhumations, vœux, fête de la commune, cérémonies officielles comme le 8 mai, le 18 juin, le 11 novembre...)
- Le repas des aînés
- Les colis de Noël des aînés
- Les médailles, les trophées, récompenses, coupes...

Adopté à l'unanimité

2026-23 : ANNULE ET REMPLACE par la délibération 2026/26 Convention financière : Travaux d'éclairage public pour erreur matérielle

2026-24 : Vote du budget primitif 2026- M57 :

Le budget primitif 2026 de la Commune, présenté par le Maire, s'établit ainsi :

- en dépenses et recettes de fonctionnement pour la somme de 737 124.19 euros
- en dépenses et recettes d'investissement pour la somme de 69 756.32 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **avec 12 POUR dont 1 pouvoir, 0 CONTRE et 3 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir :**

- adopte le budget primitif 2026
- autorise Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles.

2026-25 : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la commission communale des impôts directs à la demande de la Direction Générale des finances publiques.

Cette commission est composée :

- de Madame le maire, présidente de la commission
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

2026-26 : Convention financière : Travaux d'éclairage public pour erreur matérielle

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une convention financière concernant les travaux d'éclairage public : Rénovation Armoire Eclairage Public.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à la somme de 8 670.98 euros HT.

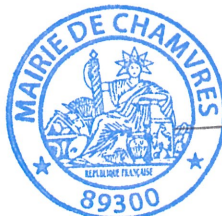
Adopté à l'unanimité

Informations diverses :

- le 17 avril 2026, les maires de Béon et Chamvres ainsi que les 1^{er} adjoints se sont rencontrés pour la fermeture de classe.
- Square des sœurs Lecoq : la balançoire des petits a encore été cassé, celle-ci devra être remplacée.
- Visite des bâtiments : les bâtiments de la commune ont été répertoriés et un état des lieux a été effectué afin d'évaluer les différents travaux.
- Des formations pour les agents communaux doivent être réalisées (CACES, habilitation électrique, premier secours ...)

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h20

Mme Le Maire,
Virginie THUILLIEZ

Le secrétaire de séance,
DASSY Jean-Yves

